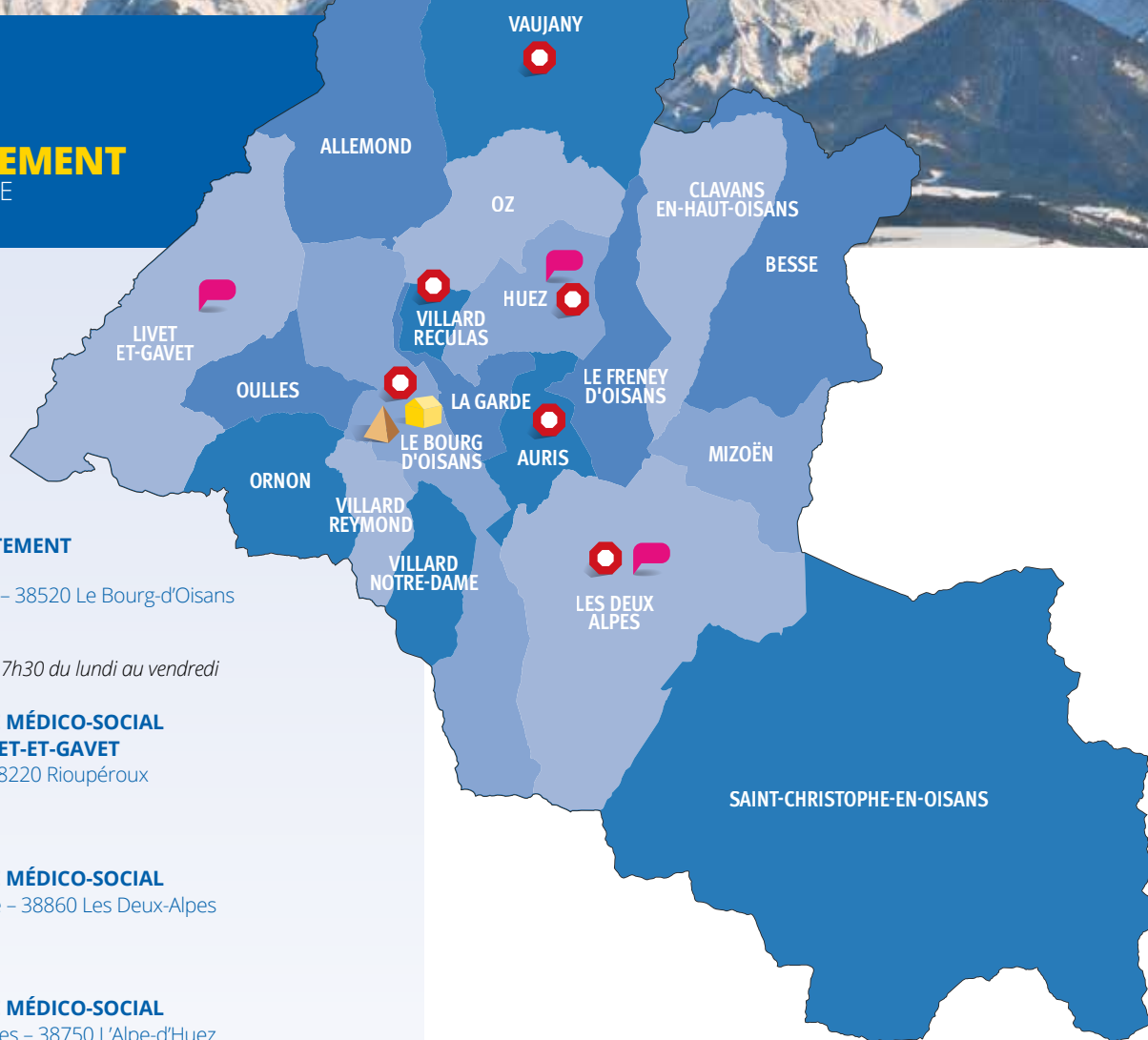


TERRITOIRE

Oisans

LE DÉPARTEMENT

SUR LE TERRITOIRE



**MAISON DU DÉPARTEMENT
OISANS**

200 avenue de la gare – 38520 Le Bourg-d'Oisans

Tél : 04 76 80 03 48

Horaires d'ouverture :

8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au vendredi

**ANNEXE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL
DISPENSARE DE LIVET-ET-GAVET**

58 route des Alpes – 38220 Rioupéroux

Tél : 04 76 80 03 48

Sur rendez-vous

ANNEXE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL

1 avenue de la Muzelle – 38860 Les Deux-Alpes

Tél : 04 76 80 03 48

Sur rendez-vous

ANNEXE DU CENTRE MÉDICO-SOCIAL

30 impasse des Outaries – 38750 L'Alpe-d'Huez

Tél : 04 76 80 03 48

Sur rendez-vous

1 COLLÈGE PUBLIC

COLLÈGE DES SIX VALLÉES :

Rue Saint-Antoine – 38520 Le Bourg-d'Oisans

LÉGENDE

MAISON DU DÉPARTEMENT



COLLÈGES PUBLICS



CENTRES MÉDICO-SOCIAUX
OU ANNEXES



CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER



LIMITES INTERCOMMUNALES



Chiffres clés

Population	INSEE RP 2022	10 172
Évolution annuelle moyenne	INSEE RP 2016-2022	- 0,8 %
Linéaire de RD entretenu par le territoire (km)	Dept38 2024	260
ENS départementaux	Dept38 2025	1
ENS locaux	Dept38 2025	3
Nombre de collèges publics	Dept38 2026	1
Nombre de collégiens dans les collèges publics	DSDEN 2025-2026	370

Nombre demi-pensionnaires publics	Dept38 2025-2026	249
Nombre d'allocataires RSA	CAF 2024	110
Nombre de ménages suivis	Dept38 2025	249
Nombre d'assistantes maternelles	Dept38 2025	29
Bénéficiaires APA (dom & étab)	Dept38 2025	217
Bénéficiaires PCH	Dept38 2025	39

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

- Les agents médico-sociaux sont engagés dans la nouvelle stratégie de prévention, offrant des méthodes d'accompagnement individuel et d'actions collectives permettant de mobiliser davantage les ressources des usagers. Ils poursuivront le portage d'actions et la participation aux événements destinés au mieux être des jeunes et de leurs parents.
- En partenariat avec les collectivités locales, des actions d'« aller vers » sont engagées afin de rapprocher l'offre médico-sociale des usagers les plus éloignés du service, que ce soit pour des raisons économiques ou des freins à la mobilité.
- Le vieillissement de la population amène à repenser l'accompagnement en orientant le travail autour du bien vieillir, tout en renforçant les liens avec les acteurs locaux (Ehpad, accueil de jour, services infirmiers et d'aide à domicile, MSA).
- La maison du Département poursuivra l'accueil d'expositions départementales et d'artistes locaux et soutiendra leurs projets de médiation culturelle à destination de tous les publics, dans l'esprit d'une culture accessible à tous.

DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

- Des projets routiers structurants et de sécurisation contre les risques naturels avec une programmation pluriannuelle en vallées de la Lignarre et de la Romanche.
- La restructuration du CER du Bourg-d'Oisans et de l'atelier du parc de la DCET pour une meilleure efficience.
- De grands projets d'infrastructure en cours ou à venir : pont de Gavet, pont sur la Rive, pont des Oulles.
- Une participation du Département aux réflexions sur l'avenir de la haute vallée du Vénéon.
- Une participation du Département à la déclinaison des orientations du SCoT en matière de déplacements (voies vertes) et de revitalisation du val de Livet.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

- Le collège du Bourg-d'Oisans fait partie des établissements récemment restructurés. Il offre aux collégiens de l'ensemble du territoire un espace d'accueil et de travail totalement réhabilité et, grâce à son internat, il favorise l'accueil d'élèves plus éloignés ou inscrits en classe sportive.
- De multiples projets intégreront une dimension intergénérationnelle afin de favoriser les rencontres inter-âges et la transmission.

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets relatifs aux politiques départementales avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité.

La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS.

Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.

ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale est composée de 55 agents (71 en période hivernale) et compte sur son territoire 4 assistants familiaux (rattachés à la Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports). Elle est dirigée par Yves Tixier (directeur) et Sylvain Rabat (directeur adjoint).

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

ELLE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

Aménagement : dont les missions principales sont d'assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements routiers, de piloter l'exploitation et l'entretien routier, de suivre et gérer les aides aux collectivités (dotation territoriale notamment). Ce service est également le relais territorial pour d'autres compétences d'aménagement en matière de déplacements, d'environnement, d'eau, d'agriculture et forêt, d'urbanisme et de logement. Par ailleurs, il assure la maîtrise d'ouvrage d'aménagements des bâtiments départementaux et au sein du collège en relation directe avec l'administration du collège.

Solidarité-éducation : dont les missions principales sont les missions de service à la population (action sociale, insertion, autonomie, protection maternelle infantile, protection de l'enfance). Il pilote les agents de service du collège, anime des actions éducatives et assure le relais territorial de compétences à caractère éducatif telles que le sport, la jeunesse, la vie associative et culturelle.

UN PÔLE D'ACCUEIL DES USAGERS

Les agents de la direction territoriale sont répartis dans plusieurs implantations :

- La maison du Département basée sur la commune du Bourg-d'Oisans.
- Deux centres d'entretien routier permanents sur les communes du Bourg-d'Oisans et du Freney-d'Oisans.
- Deux centres d'entretien routier saisonniers sur les communes d'Huez et les Deux-Alpes.
- Des points d'appuis hivernaux sur les communes de Vaujany, Villard-Reculas et Auris-en-Oisans.
- Un collège sur la commune du Bourg-d'Oisans.

Des permanences dans le domaine social sont effectuées sur les communes des Deux-Alpes, d'Huez et de Livet-et-Gavet.

Des permanences de PMI sont effectuées sur la commune de Livet-et-Gavet.

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTEUR
Yves Tixier

DIRECTEUR ADJOINT
Sylvain Rabat

SERVICES

AMÉNAGEMENT
Christophe Delatre

SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION
Angélique Spataro
Adjointe : Lolita Garnier